



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.02.2018 Bulletin 2018/07

(51) Int Cl.:
D06F 57/08 ^(2006.01) **D06F 58/00** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17183443.5**

(22) Date de dépôt: **27.07.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Baudinne, Philippe**
7810 Maffle (BE)

(72) Inventeur: **Baudinne, Philippe**
7810 Maffle (BE)

(74) Mandataire: **De Groote, Christophe et al**
Abyoo sprl
Centre Monnet
Avenue Jean Monnet, 1
1348 Louvain-la-Neuve (BE)

(30) Priorité: **08.08.2016 BE 201605627**

(54) **DISPOSITIF POUR ASSÉCHER DES ÉLÉMENTS D'UN SCAPHANDRE AUTONOME**

(57) L'invention concerne un dispositif pour améliorer le séchage de divers éléments constituant un scaphandre autonome. Le dispositif (1) est escamotable, et comprend dans sa partie inférieure un chevalet (11) et dans sa partie supérieure un prolongement (13) s'étendant dans la continuité de l'une des branches du chevalet

(11), chacune des parties (11, 13) comprenant une pluralité de moyens de suspension (16a, 16b, 16c,...), le dispositif comprenant en outre une plaque (19) et un bac de récupération (18) afin de faciliter le séchage d'éléments particuliers du scaphandre et de récupérer l'eau s'égouttant des éléments du scaphandre.

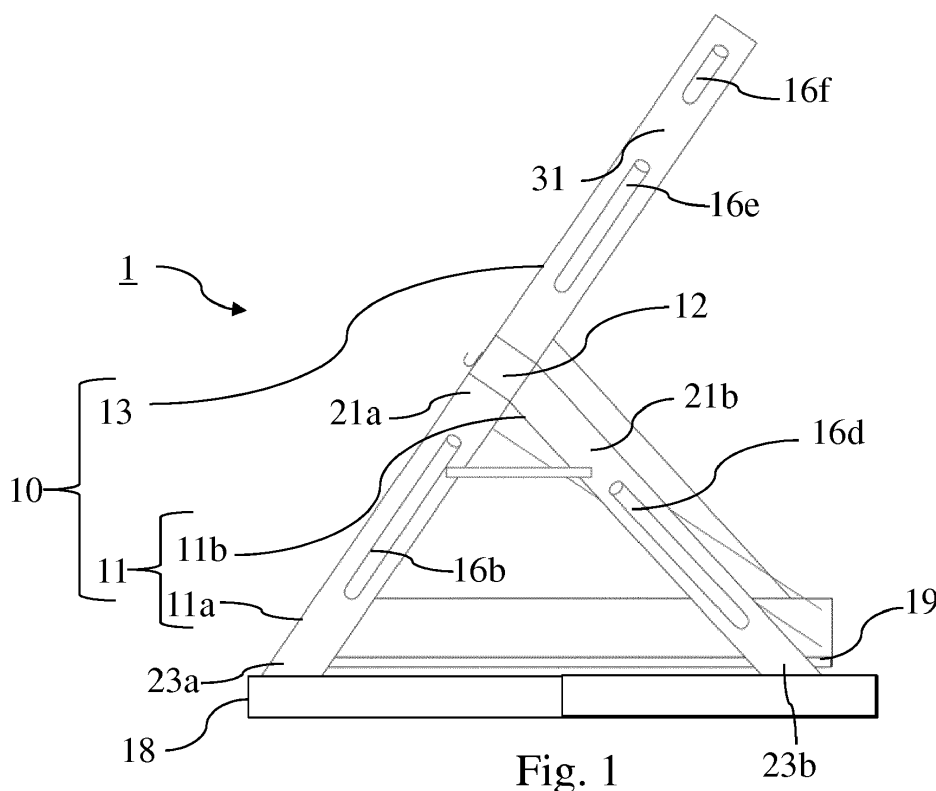


Fig. 1

Description

Domaine de l'invention

[0001] L'invention se rapporte au domaine des dispositifs de séchage, et en particulier des dispositifs permettant de faire sécher du matériel de plongée tout en limitant son contact avec l'environnement immédiat du séchoir.

État de la technique

[0002] L'importance de maintenir un matériel de plongée tel qu'un scaphandre autonome comprenant généralement une combinaison isothermique, un masque, des palmes, des gants, un gilet stabilisateur, un lestage et d'une bouteille de plongée sec et à l'abri d'éléments corrosifs tels que l'eau salée est bien connu. Cet équipement étant normalement utilisé en immersion, potentiellement à de hautes profondeurs, il est primordial d'entretenir convenablement ce matériel. L'entretien de ce matériel comprend notamment une étape de rinçage et une étape de séchage subséquentes à une cession de plongée. Cependant, l'étape de séchage peut s'avérer problématique pour plusieurs raisons. Il faut d'une part disposer d'un endroit dédié afin de faire sécher l'ensemble du matériel. Il faut d'autre part disposer de moyens pour placer les différents éléments du matériel de plongée, ces moyens devant être correctement dimensionnés et agencés afin de faire sécher le matériel dans des conditions optimales et d'éviter toute déformation du matériel. Enfin, il faut également s'assurer que le matériel une fois mis en sèche ne soit pas en contact avec tout élément salissant ou corrosif, afin de conserver le matériel en bon état.

[0003] A cette fin, des dispositifs pour faire sécher du matériel de plongée ont été développés. A titre d'exemple, le document CA2822985 décrit un dispositif tripode pour assécher des vêtements, et comportant une pluralité de moyens pour accrocher ou suspendre les vêtements. Le dispositif décrit comprend également un moteur afin de propulser de l'air dans le cadre du tripode, et ainsi faire sécher plus rapidement les vêtements accrochés ou suspendus sur le tripode.

[0004] Ce dispositif ne convient pas pour faire sécher les différents éléments d'un scaphandre autonome, c'est-à-dire au minimum une combinaison de plongée, par exemple une combinaison isothermique, un masque, des palmes, des gants, un gilet stabilisateur, un lestage et d'une bouteille de plongée sec. Certains de ces éléments ne peuvent pas être suspendus ou accrochés de façon optimale afin d'en assurer leur séchage. De plus, lorsque les différents éléments du scaphandre autonome sont placés sur ce dispositif après rinçage, l'eau goutant de ces éléments tombe sur le sol entourant le dispositif. Ceci est un inconvénient majeur lorsque l'on ne dispose pas d'un local dédié au séchage, ou ne comprenant pas un sol imperméable par exemple. D'autres dispositifs, notamment décrits dans les documents WO

2011/088498, US 2007/051686 et US 2008/222909, divulguent des dispositifs semblables, mais ne permettent pas un séchage aisé des différents éléments d'un scaphandre autonome, ou ne sont pas facilement transportables.

[0005] Il est primordial dans ce contexte de disposer d'un dispositif apte à recevoir les différents éléments d'un scaphandre autonome, dont au moins une combinaison de plongée, un masque, des palmes, des gants, un gilet stabilisateur, un lestage et d'une bouteille de plongée sec, un détendeur, et dont la disposition de ces différents éléments permet un meilleur séchage de chaque élément, tout en évitant que de l'eau ne se répande autour du dispositif. Il serait également avantageux que ce dispositif soit escamotable, de façon à se présenter sous une forme compacte lorsque qu'il n'est pas en utilisation afin d'en faciliter grandement le transport ou le stockage. Enfin, il serait également avantageux que ce dispositif comprenne des moyens pour accélérer le séchage d'au moins une partie des éléments constituant le scaphandre autonome.

Résumé de l'invention

[0006] Le but de l'invention est donc de fournir un dispositif pour assécher du matériel de plongée, comme des éléments d'un scaphandre autonome, qui soit repliable et/ou escamotable, empêche l'égouttement de l'eau autour du dispositif, et permette un séchage de chacun des éléments sur un moyen qui lui est dédié.

[0007] L'invention est définie par les revendications indépendantes. Les revendications dépendantes définissent des modes de réalisation préférés de l'invention.

[0008] Selon l'invention il est fourni un séchoir pliable pour assécher des éléments d'un scaphandre autonome suspendus ou disposés sur ledit séchoir, ledit séchoir étant apte à être dans une position repliée ou une position déployée, ledit séchoir comprenant une armature ;

- Ladite armature comprenant une ossature inférieure en forme de « V » inversé en position déployée, et dont les branches du « V » sont articulées au sommet du « V » inversé,

[0009] Ledit séchoir est caractérisé en ce que :

- Ladite armature comprend en outre une ossature supérieure reliée de façon articulée au sommet du « V » inversé, ladite armature supérieure étant articulée entre une position contre l'ossature inférieure en position repliée, et une position au-dessus du sommet du « V » inversé en position déployée,
- L'ossature inférieure comprend en outre une plaque articulée, ladite plaque étant articulée entre une position contre l'ossature inférieure dans la position repliée, et une position parallèle à la surface sur laquelle repose le séchoir en position déployée,
- L'ossature inférieure comprend en outre un bac de

récupération, ledit bac de récupération apte à envelopper l'armature lorsque l'ossature inférieure et l'ossature supérieure sont dans une position repliée les unes contre les autres,

- L'ossature supérieure et l'ossature inférieure comprenant chacune en outre des moyens de suspension pour suspendre des éléments du scaphandre autonome.

[0010] En effet, grâce au séchoir selon l'invention, chaque élément d'un scaphandre autonome peut être disposé à un endroit approprié permettant son séchage dans de bonnes conditions ; les éléments de grande taille comme la combinaison de plongée peuvent être suspendus sans toucher le sol ; l'eau s'égouttant des différents éléments est récupérée dans le réservoir et permet de garder l'environnement autour du séchoir sec et propre.

[0011] De manière préférentielle, le bac de récupération est relié de manière articulée à l'ossature inférieure de façon pivotante de façon à se disposer sous l'ossature inférieure lorsque le séchoir est en mode déployée. Selon ce mode de réalisation, lors du déploiement du séchoir, le bac de récupération enveloppant le séchoir en mode replié, se retrouve être directement la partie du séchoir en contact avec le sol, sans avoir à déplacer l'armature sur le bac de récupération.

[0012] De manière préférentielle, l'ossature inférieure et l'ossature supérieure sont constituées d'un ensemble de montants et d'au moins une traverse, préférentiellement au moins deux traverses. Une telle structure permet au séchoir d'être léger et facilité ainsi son transport.

[0013] De manière préférentielle, l'ossature supérieure et l'ossature inférieure sont des ossatures creuses. Cette caractéristique permet d'alléger encore plus le séchoir et de faciliter ainsi son transport. De manière complémentaire, l'ossature supérieure et l'ossature inférieure comprennent une pluralité d'orifices de sortie, lesdits orifices de sortie étant disposés au niveau des moyens de suspension, et un orifice d'entrée, de préférence disposé sur l'ossature inférieure. Ces caractéristiques permettent de coupler le séchoir selon l'invention à un système de propulsion d'air. L'air soufflé est introduit au niveau de l'orifice inférieur, et ressort par les orifices de sortie. Ce mode de réalisation permet d'accélérer le séchage des différents éléments suspendus sur les moyens de suspension. De manière toujours préférentielle, le séchoir comprend en outre un moyen pour souffler de l'air, et apte à coopérer avec l'orifice d'entrée.

[0014] Dans une version préférée de l'invention, les deux branches du « V » inversé de l'ossature supérieure sont constituées de deux montants et de deux traverses, les traverses étant télescopiques, et l'ossature supérieure est constituée de deux montants et d'au moins une traverse télescopique. Dans ce mode de réalisation, la plaque articulée et le bac de récupération sont télescopiques dans leur largeur respective.

[0015] Grâce à ce mode de réalisation, l'encombrement du séchoir peut être réduit en fonction des besoins,

que le séchoir soit replié ou déployé.

Brève description des figures

[0016] Ces aspects ainsi que d'autres aspects de l'invention seront clarifiés dans la description détaillée de modes de réalisation particuliers de l'invention, référence étant faite aux dessins des figures, dans lesquelles :

Fig. 1 montre une vue en de côté d'un séchoir selon un mode de réalisation de l'invention en position déployée;

Fig. 2 montre une vue en perspective de l'armature du séchoir de la fig. 1 en mode replié ;

Fig. 3 montre une vue en perspective d'un séchoir selon le mode de réalisation de l'invention de la Fig. 1 ;

Fig. 4 montre une vue en perspective d'un bac de récupération selon un mode de réalisation de l'invention en mode déployé.

[0017] Les dessins des figures ne sont ni à l'échelle, ni proportionnés. Généralement, des éléments semblables ou identiques sont dénotés par des références identiques dans les figures.

Description détaillée de modes de réalisation de l'invention

[0018] Le séchoir selon l'invention est notamment illustré à la Fig. 1. Le séchoir (1) est pliable, c'est-à-dire que le séchoir (1) peut être dans une position déployée, comme illustré à la Fig. 1, ou dans une position repliée, comme illustré à la Fig. 3. En position repliée, les différents éléments constituant le séchoir (1) sont disposés les uns contre les autres, afin de réduire son encombrement au maximum. Par longueur, il faut comprendre la mesure de la distance entre la base du V inversé et l'arête au sommet (12) du V. Par largeur, il faut comprendre la mesure dans le sens perpendiculaire à la mesure de la longueur.

[0019] Le séchoir (1) est constitué de deux ossatures articulées entre elles : une ossature inférieure (11) et une ossature supérieure (13). L'ossature inférieure (11) est en forme de « V » inversé lorsque le séchoir est en mode déployé. Autrement dit, en position dite déployée, tel qu'illustré à la Fig. 1, les branches du « V » sont écartées l'une de l'autre, et en position repliée, tel qu'illustré à la fig. 2, les branches du « V » sont rapprochées l'une de l'autre pour faciliter le rangement du séchoir. L'ossature inférieure (11) est constituée de deux branches (11 a, 11 b) articulées entre elles au niveau de l'arête du sommet (12) du « V ». Les deux branches (11 a, 11 b) peuvent être articulées entre elles au moyen, par exemple, d'une charnière, voire d'une pluralité de charnière, disposée sur l'arête du sommet du « V ». Ces éléments sont illustrés sur les fig. entourés par des cercles. Des moyens alternatifs peuvent cependant être envisagés, tels qu'un

gond ou une articulation en chape. De façon préférentielle, ces moyens d'articulation des deux branches de l'ossature inférieure (11) sont des charnières en matière plastiques de type PVC, ou des pivots à cylindre, de préférence en matière plastique.

[0020] Lorsque le séchoir (1) est en mode replié, tel qu'illustré à la fig. 2, les deux branches (11 a, 11 b) sont disposées l'une contre l'autre. Notons qu'à la Fig. 2, le bac de récupération n'a pas été reproduit pour faciliter la représentation de l'armature (10). L'ossature inférieure (11) peut également être définie comme un chevalet repliable, ou escamotable. Les deux branches (11 a, 11 b) peuvent être des plaques pleines, par exemple en bois, en acier, en aluminium, ou en matière plastique moulée. Cependant, dans une version préférée, et comme illustré à la Fig. 1, les branches (11 a, 11 b) sont chacune constituées d'un assemblage de montants inférieurs (21 a, 21b) et de traverses inférieures (22a, 22b). De façon préférée, les branches comprennent chacune deux montants et deux traverses. De façon avantageuse, une traverse inférieure de chaque branche (11 a, 11 b) est disposée par rapport aux montants (21 a, 21 b) de façon à former des pieds (23a, 23b). Les montants (21 a, 21 b) et les traverses (22a, 22b) peuvent être en plastique moulée, en aluminium, en acier, voire en bois. De manière préférée, les montants (21 a, 21 b) et les traverses (22a, 22b) sont creux, et sont en matière plastique, tel que du poly(chlorure de vinyle) (PVC).

[0021] L'ossature supérieure (12) est articulée par rapport à l'ossature inférieure (11) au niveau de l'arête du sommet (12) du « V ». Lorsque le séchoir (1) est déployé, l'ossature supérieure (13) s'étend au-dessus de l'ossature inférieure (11), par exemple dans le prolongement de l'une ou l'autre des branches (11a, 11 b) comme illustré à la Fig. 1 et à la Fig. 3. En position replié, visible sur la Fig. 2, l'ossature supérieure (13) est disposée contre l'une ou l'autre des branches (11 a, 11 b), autrement dit, l'ossature supérieure (13) est rapprochée de l'ossature inférieure (11) pour faciliter le rangement du séchoir (1) et réduire son encombrement, afin qu'il puisse être facilement enveloppé par le bac de récupération (18). L'articulation entre les deux ossatures est disposée au niveau de l'arête du sommet du « V », et cette articulation peut être identique à l'articulation entre les deux branches (11 a, 11 b), à savoir une charnière, voire une pluralité de charnières, disposées sur l'arête du sommet du « V », mais des moyens alternatifs peuvent être envisagés, tels qu'un gond ou une articulation en chape. L'ossature supérieure (13) peut par exemple être une plaque en bois, en acier, en aluminium ou en matière plastique tel que du PVC.

[0022] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, l'ossature supérieure (13) est constituée d'un assemblage de montants supérieurs (31) et de traverses supérieures (32). De façon préférée, l'ossature supérieure (12) comprend deux montants supérieurs (31) et au moins une traverse supérieure (32). Les montants supérieurs (31) et l'au moins une traverse supérieure (32)

peuvent être en plastique moulée, en aluminium, en acier, voire en bois. De manière préférée, les montants supérieurs (31) et l'au moins une traverse supérieure (32) sont creux, et sont en matière plastique, tel que du poly(chlorure de vinyle) (PVC). De façon préférentielle, l'ossature inférieure (11) et l'ossature supérieure (13) ont une longueur identique. Par longueur des ossatures, il faut comprendre la longueur des montants inférieurs (21 a, 21 b) et des montants supérieurs (31). De façon toujours préférentielle, l'ossature inférieure (11) et l'ossature supérieure (12) ont une largeur similaire. Par largeur des ossatures, il faut comprendre la longueur des traverses inférieures (22a, 22b) et de l'au moins une traverse supérieure (32).

[0023] Le séchoir (1) comprend également une plaque articulée (19). Cette plaque (19) fait partie de l'ossature inférieure (11). Cette plaque articulée (19) est reliée de façon mobile à l'ossature inférieure (11) de façon à être disposée contre les branches (11 a, 11 b) de l'ossature inférieure (11) lorsque le séchoir est replié, et de façon à être disposée de façon substantiellement parallèle au sol sur lequel le séchoir (1) est déployé. Autrement dit, lorsque le séchoir (1) est déployé, et donc que les le chevalet formant l'ossature inférieure (11) est déplié, la plaque articulée (19) est substantiellement horizontale. Ceci est notamment illustré à la Fig. 1 et à la Fig. 3. Différents moyens sont envisageables pour permettre l'articulation de la plaque (19) par rapport à l'ossature inférieure (11). A titre d'exemple, et comme illustré à la Fig. 1, la plaque peut comprendre à son extrémité une ou plusieurs charnières reliée à une partie inférieure d'une branche (11 a) de l'ossature inférieure (11), tandis que l'autre extrémité de la plaque (19) est reliée par une corde et une poulie à une partie supérieure de l'autre branche (11 b) de l'ossature inférieure (11), de façon à permettre la rotation de la plaque (19) au niveau des charnières, permettant à la plaque (19) d'être disposée contre l'une des branches ou entre les branches et à l'horizontal.

[0024] La plaque articulée (19) peut être une plaque pleine, ou de préférence une plaque avec des ouvertures traversantes permettant à de l'eau présente sur une surface supérieure de la plaque de s'égoutter. Cette plaque articulée permet de disposer d'une surface plane sur le séchoir afin d'y entreposer les éléments les plus délicats d'un scaphandre autonome qui ne doivent en aucun cas reposer par terre, tel que les éléments mécaniques du mélangeur d'un scaphandre autonome, le respirateur, voire les bouteilles de plongée. Ainsi, ces éléments peuvent sécher sans qu'ils ne soient au contact de la poussière. Dans une version alternative de l'invention, il est possible d'envisager la présence d'une pluralité de plaques articulées afin de disposer d'une plus grande surface de séchage des éléments fragiles d'un scaphandre autonome. La plaque articulée (19) peut par exemple être en bois, en acier, en aluminium, ou de préférence en matière plastique de type PVC. De façon préférentielle, la plaque (19) peut comprendre des rebords afin de

réduire le risque de chute des objets disposés sur sa surface supérieure.

[0025] Le séchoir (1) comprend également un bac de récupération (18). Ce bac de récupération est notamment illustré en détails à la Fig. 4. Par bac de récupération (18), il faut comprendre un élément comprenant au moins un fond et des rebords de façon à récupérer et conserver un liquide s'égouttant à l'intérieur. Un tel bac (18) sera préférentiellement en plastique, comme par exemple du poly(chlorure de vinyle) (PVC), mais d'autres matériaux sont envisageables (acier, aluminium par exemple). De façon préférentielle, le bac de récupération est une boîte en forme de parallélépipède rectangle lorsque le bac de récupération est fermé, le bac étant composé de deux parties (181, 182) reliées mobiles en rotation, par exemple via des charnières (184), selon une longueur ou une largeur, de façon à, lorsque le bac (18) est ouvert, les deux parties (181, 182) présentent leur plus grande surface contre le sol, leurs parois s'étendant vers le haut. Ceci est par exemple illustré sur la Fig. 4.

[0026] Selon un mode de réalisation général de l'invention, le bac de récupération (18) enveloppe l'armature (10) lorsque cette dernière est en mode replié. Le bac de récupération (19) peut par exemple être une boîte de forme parallélépipédique rectangle, ou autrement dit un récipient aux parois rigides s'ouvrant en deux parties (181, 182), tel qu'illustré à la fig. 4. Lorsque l'armature (10) doit être déployée, le bac de récupération est ouvert, et l'armature est disposée sur le bac de récupération, de façon à récupérer l'eau s'égouttant des éléments suspendus sur le séchoir.

[0027] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, le bac de récupération (18) est relié de façon articulée à l'ossature inférieure (11). C'est-à-dire que lorsque le séchoir (1) est replié, le bac est disposé contre l'ossature inférieure (11), de façon à réduire au maximum l'encombrement du séchoir (1), et lorsque le séchoir (1) est déployé, le bac de récupération (19) pivote par rapport à l'ossature inférieure de façon à se déployer sous l'ossature inférieure (11), de façon à récupérer l'eau s'égouttant des différents éléments suspendus ou disposés sur le séchoir (1). A titre d'exemple, le bac peut être relié de façon mobile et en rotation à une partie inférieure d'une branche (11 a ou 11 b) de l'ossature inférieure, sur la partie extérieure de la branche (11 a ou 11 b), via des charnières ou des pivots à cylindre disposés au niveau des pieds (23a ou 23b) de l'ossature inférieure (11). De façon plus précise, le bac de récupération (18) peut être relié aux pieds (23a ou 23b) d'une des branches de l'ossature inférieure par un pivot à cylindre. La partie récupératrice du bac est alors orientée vers l'armature du séchoir (1) lorsque ce dernier est replié. Après rotation et dépliement du séchoir, la partie récupératrice du bac est alors orientée vers le haut du séchoir. Bien entendu, des moyens similaires peuvent également être employés.

[0028] Alternativement, un système de déplacement en translation est envisageable pour articuler le bac par

rapport à l'ossature inférieure (11). Des rails peuvent être présents sur les côtés du bac, à l'intérieur de la partie récupératrice du bac, et des parties saillantes aptes à coopérer avec les rails peuvent être disposées de part et d'autre d'une branche (11 a ou 11 b) de l'ossature inférieure (11), de préférence à proximité des pieds (23a, 23b). La partie récupératrice du bac est alors orientée vers l'armature du séchoir (1) lorsque ce dernier est replié, et après translation du bac de récupération (19), la partie récupératrice du bac est alors orientée vers le haut du séchoir.

[0029] Le bac de récupération (19) doit avoir une longueur et une largeur supérieures à celles de l'ossature inférieure et de l'ossature supérieure afin de couvrir l'ensemble du sol se trouvant sous un élément du séchoir une fois le séchoir déployé, et de l'envelopper lorsque l'ensemble est en mode replié. Autrement dit, le bac de récupération (19) a une largeur supérieure à la largeur la plus grande de l'ossature inférieure (11) ou de l'ossature supérieure (12). Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le bac de récupération (19) peut comprendre en outre des roulettes (185), et/ou un poignée (183) afin de faciliter le transport du séchoir lorsque celui-ci est en mode replié.

[0030] Le séchoir (1) comprend également une pluralité de moyens de suspension (16a, 16b, 16c, 16d, 16e) afin de suspendre différents éléments d'un scaphandre autonome, tels que les gants, les palmes ou chaussons, masque. De façon préférentielle, ces moyens de suspension sont disposés vers l'extérieur de séchoir (1), sur l'ossature inférieure (11) et sur l'ossature supérieure (12), comme illustré aux Fig. 1 et 2. Ces moyens de suspension peuvent être des crochets, des pinces, des tubes s'étendant en s'éloignant de l'armature. Complémentairement, lorsque les ossatures du séchoir sont des moyens creux, les moyens de suspension peuvent également être creux, la lumière des moyens de suspension étant en relation avec la lumière des ossatures sur laquelle le moyen de suspension est relié. Lorsque ces éléments sont creux, des orifices de sortie peuvent être présents au niveau des moyens de suspension, et un orifice d'entrée peut être disposé sur l'ossature supérieure (12) ou préférentiellement sur l'ossature inférieure (11). Ainsi, il est possible de coupler le séchoir (1) selon l'invention à un système de propulsion, ou de soufflage, d'air, afin d'accélérer la sèche des éléments disposés sur les orifices de sortie. A titre d'exemple, un souffleur mécanique relié par un tube à l'orifice de sortie est envisageable. Selon ce mode de réalisation, les ossatures creuses comprennent chacune une lumière continue, afin de permettre le passage de l'air librement à l'intérieur des ossatures.

[0031] Selon une version préférée de l'invention, l'ossature inférieure (11), l'ossature supérieure (13), la plaque articulée (19) et le bac de récupération (18) ont une largeur modulable. Ceci permet de réduire encore plus l'encombrement du séchoir (1) lorsque qu'il est replié, mais également lorsqu'il est déployé, par exemple parce

lorsque le plongeur n'a pas utilisé l'ensemble des éléments de son scaphandre. A titre d'exemple, les traverses (22a, 22b, 32) peuvent être des éléments télescopiques, par exemple une pluralité de tubes présentant un diamètre différent et s'emboîtant en translation de façon à pouvoir augmenter ou réduire la longueur des traverses. La plaque articulée (18) et le bac de récupération (19) peuvent chacun comprendre deux parties mobiles en translation selon leur largeur respective, par exemple une plaque s'emboîtant dans une autre plaque, ou deux plaques coulissantes l'une par rapport à l'autre dans leurs largeurs.

[0032] La présente invention a été décrite en relation avec des modes de réalisations spécifiques, qui ont une valeur purement illustrative et ne doivent pas être considérés comme limitatifs. D'une manière générale, il apparaîtra évident pour l'homme du métier que la présente invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et/ou décrits ci-dessus. La présence de numéros de référence aux dessins ne peut être considérée comme limitative, y compris lorsque ces numéros sont indiqués dans les revendications.

L'usage des verbes « comprendre », « inclure », « comporter », ou toute autre variante, ainsi que leurs conjugaisons, ne peut en aucune façon exclure la présence d'éléments autres que ceux mentionnés.

L'usage de l'article indéfini « un », « une », ou de l'article défini « le », « la » ou « l' », pour introduire un élément n'exclut pas la présence d'une pluralité de ces éléments.

Revendications

1. Séchoir (1) pliable pour assécher des éléments d'un scaphandre autonome suspendus ou disposés sur ledit séchoir (1), ledit séchoir (1) étant apte à être dans une position repliée et dans une position déployée, ledit séchoir (1) comprenant une armature (10) ;

- Ladite armature (10) comprenant une ossature inférieure (11) en forme de « V » inversé en position déployée, et dont les branches (11 a, 11 b) du « V » sont articulées au sommet (12) du « V » inversé,

Ledit séchoir (1) étant **caractérisé en ce que** :

- Ladite armature (10) comprend en outre une ossature supérieure (13) reliée de façon articulée au sommet (12) du « V » inversé, ladite armature supérieure (13) étant articulée entre une position contre l'ossature inférieure (11) en position repliée, et une position au-dessus du sommet (12) du « V » inversé en position déployée,
- L'ossature inférieure (11) comprend en outre une plaque articulée (19), ladite plaque (19) étant articulée entre une position contre l'ossa-

ture inférieure (11) dans la position repliée, et une position parallèle à la surface sur laquelle repose le séchoir (1) en position déployée,

- L'ossature inférieure (11) comprend en outre un bac de récupération (18), ledit bac de récupération (18) apte à envelopper l'armature (10) lorsque l'ossature inférieure (11) et l'ossature supérieure (13) sont dans une position repliée les unes contre les autres,

- L'ossature supérieure (12) et l'ossature inférieure (11) comprenant chacune en outre des moyens de suspension (16a, 16b, 16c, 16d, 16e) pour suspendre des éléments du scaphandre autonome.

2. Séchoir (1) selon la revendication 1, le bac de récupération (18) étant en outre relié de façon articulée à l'ossature inférieure (11) de façon à être déployée sous l'armature (10) lorsque le séchoir est en mode déployé.
3. Séchoir (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les branches (11 a, 11 b) de l'ossature inférieure (11) sont constituées d'un assemblage d'au moins deux montants inférieurs (21 a, 21 b) et d'au moins deux traverses inférieures (22a, 22b).
4. Séchoir (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** l'ossature supérieure (13) est constituée d'un assemblage d'au moins deux montants supérieurs (31) et d'au moins une traverse supérieure (32).
5. Séchoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'ossature supérieure (13) est une ossature creuse.
6. Séchoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'ossature inférieure (11) est une ossature creuse.
7. Séchoir (1) selon la revendication 5 et/ou la revendication 6, **caractérisé en ce que** les moyens de suspension (16a, 16b, 16c,...) comprennent chacun un orifice de sortie, et **en ce que** l'ossature inférieure (11) et/ou l'ossature supérieure (13) comprennent un orifice d'entrée.
8. Séchoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'ossature supérieure (13), l'ossature inférieure (11), la plaque articulée (19) et le bac de récupération (18) ont une largeur modulable.
9. Séchoir (1) selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** les branches (11 a, 11 b) de l'ossature inférieure (11) sont constituées chacune d'au moins deux traverses inférieures (22a, 22b), et l'ossature

supérieure (13) est constituée d'au moins une traverse supérieure (32), les dites traverses (22a, 22b, 32) étant des traverses télescopiques, et **en ce que** la plaque articulée (19) et le bac de récupération (18) sont chacun constitué d'au moins deux parties mobiles en translation selon leurs largeurs.

5

10. Séchoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le bac de récupération (18) est un parallélépipède rectangle lorsque le bac de récupération est replié.

10

15

20

25

30

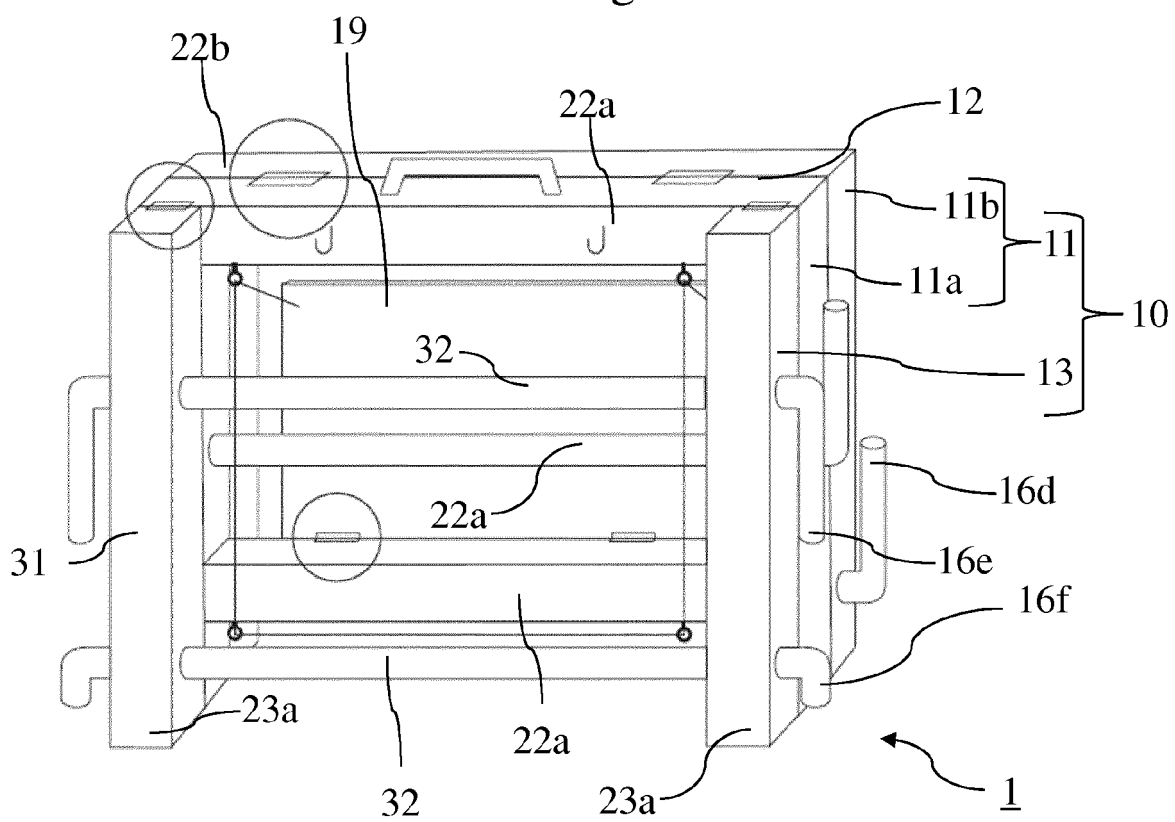
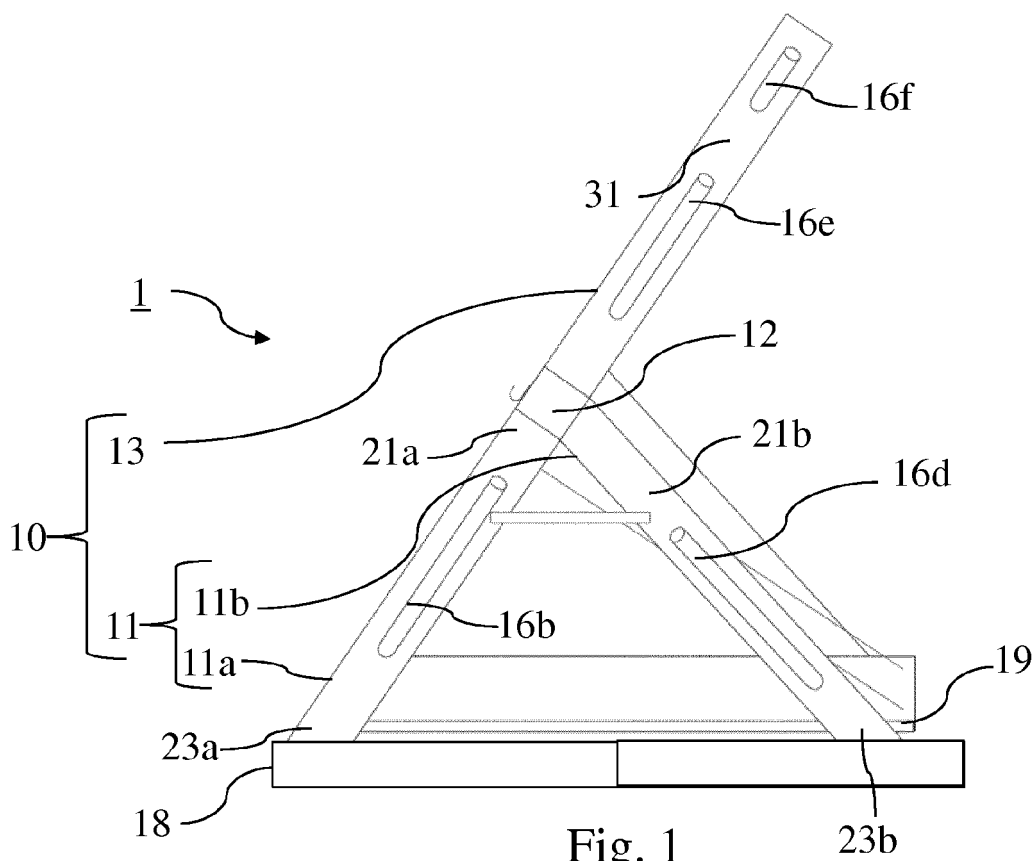
35

40

45

50

55



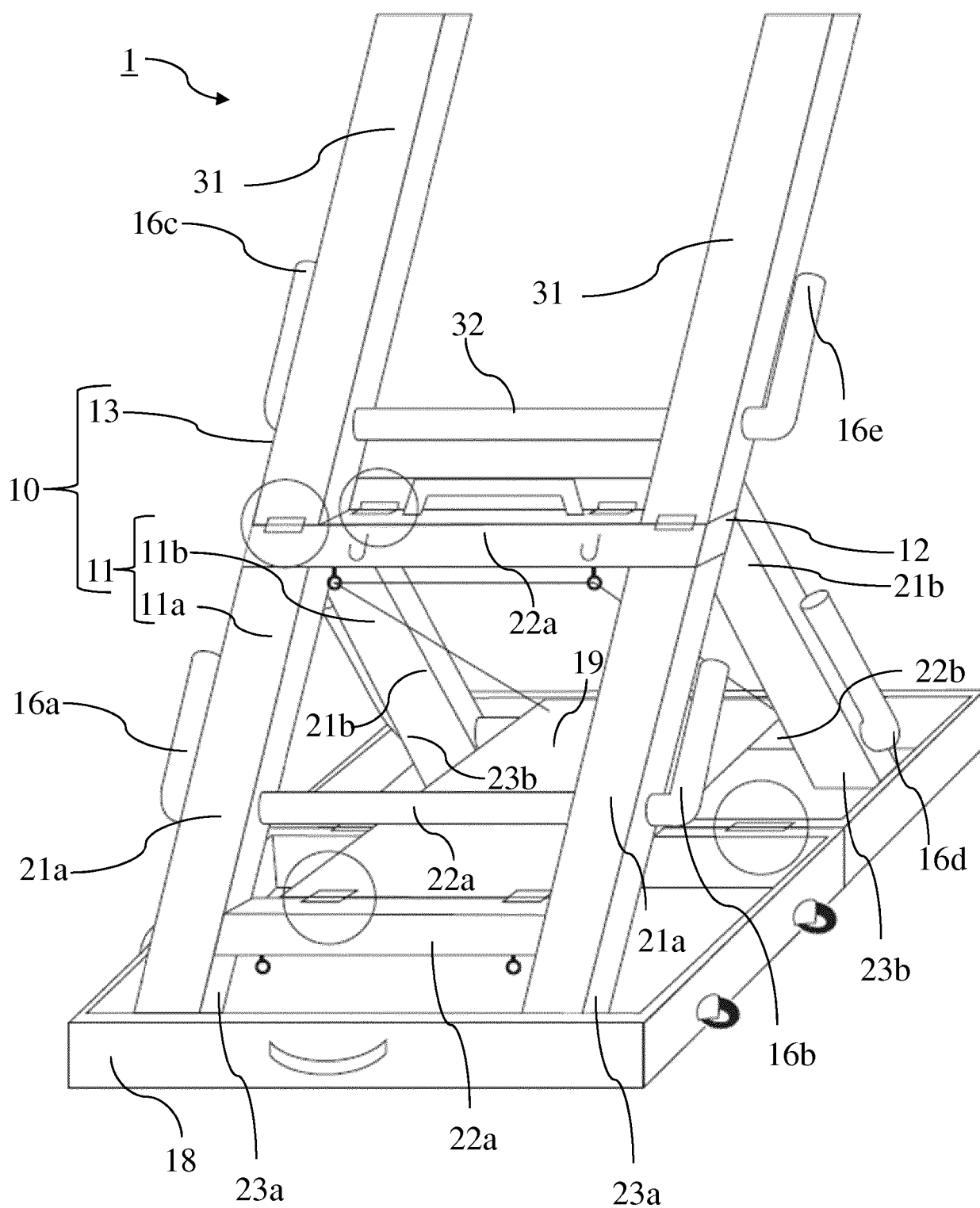


Fig. 3

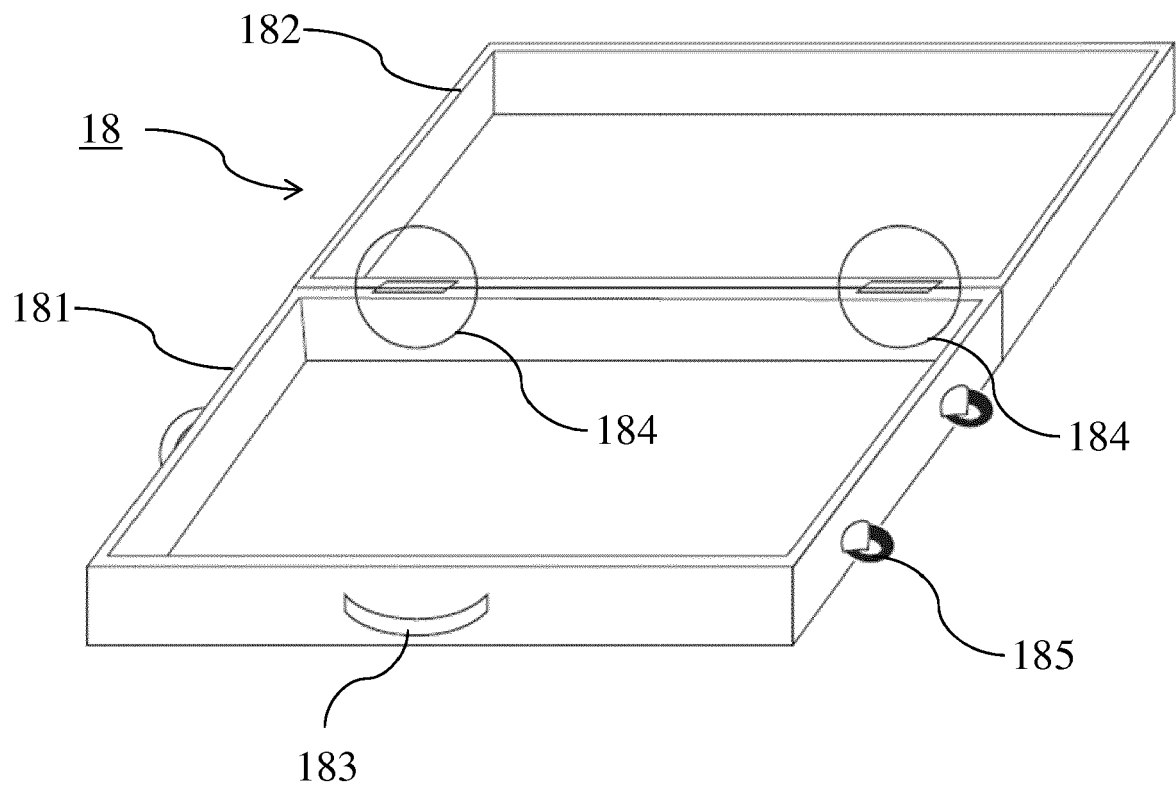


Fig. 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 18 3443

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 2011/088498 A1 (RIMMER NIGEL GEOFFREY [AU]; PRYCE DANIEL JAMES [AU]; KHOURY EDWARD JOS) 28 juillet 2011 (2011-07-28) * page 1, ligne 3 - page 4, ligne 12 * * page 5, ligne 23 - page 10, ligne 26 * * figures 1-9c *	1-10	INV. D06F57/08 ADD. D06F58/00
A	US 2007/051686 A1 (SAUSMAN ANGELA L [SG]) 8 mars 2007 (2007-03-08) * alinéas [0001] - [0009] * * alinéas [0035] - [0049] * * figures 1-6 *	1-10	
A	US 2008/222909 A1 (PICOZZA AUGUSTO [US] ET AL) 18 septembre 2008 (2008-09-18) * alinéas [0024] - [0047] * * figures 1-11 *	1-10	
A	GB 925 196 A (ARTHUR COLMAN) 1 mai 1963 (1963-05-01) * page 1, ligne 11 - page 2, ligne 10 * * revendications 1-8; figure 1 *	1,8-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 5 592 750 A (EICHTEEN GERARD [US]) 14 janvier 1997 (1997-01-14) * colonne 2, ligne 8 - colonne 2, ligne 64 * * revendications 1-9; figures 1-4 *	1,7	D06F A47G A63B B63C
A	DE 20 2010 002034 U1 (WICHELMANN HEINRICH [DE]) 10 juin 2010 (2010-06-10) * le document en entier *	1	
A	DE 90 11 019 U1 (RICHARD TSCHERWITSCHKE GMBH [DE]) 27 septembre 1990 (1990-09-27) * page 4, ligne 1 - page 6, ligne 5 * * figures 1,2 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 7 décembre 2017	Examineur Weinberg, Ekkehard
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 18 3443

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
07-12-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2011088498 A1	28-07-2011	AU 2011207098 A1 MY 155421 A US 2012279936 A1 WO 2011088498 A1	26-07-2012 15-10-2015 08-11-2012 28-07-2011
US 2007051686 A1	08-03-2007	GB 2420703 A US 2007051686 A1 WO 2004106618 A1	07-06-2006 08-03-2007 09-12-2004
US 2008222909 A1	18-09-2008	AUCUN	
GB 925196 A	01-05-1963	AUCUN	
US 5592750 A	14-01-1997	AUCUN	
DE 202010002034 U1	10-06-2010	AUCUN	
DE 9011019 U1	27-09-1990	DE 9011019 U1 EP 0468212 A1	27-09-1990 29-01-1992

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CA 2822985 [0003]
- WO 2011088498 A [0004]
- US 2007051686 A [0004]
- US 2008222909 A [0004]